



Marche Mondiale des Femmes Belgique

Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche !

Déclaration de la Marche Mondiale des Femmes - Belgique

8 mars 2016

La Marche Mondiale des femmes est un mouvement féministe international, démocratique, autonome, transparent et créatif. Il regroupe plus de 5000 réseaux, organisations et militants-es de 164 pays et régions qui ont un but commun : marcher tant que les femmes ne seront pas libres.

L'ensemble de ces revendications est le résultat d'une collaboration active entre toutes les organisations et militantes de la Marche Mondiale de Belgique. **Les revendications de la Marche Mondiale des Femmes 2016 mettent en avant les femmes migrantes et réfugiées. Elles sont axées autour des violences faites aux femmes et des effets des politiques d'austérité qui fragilisent le statut des femmes, les ménages à faible revenu mais également les associations des femmes.**

Malgré l'engagement formel à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les politiques gouvernementales aux différents niveaux de pouvoir poursuivent la voie de l'austérité, sans tenir compte de ses conséquences désastreuses sur les populations en particulier celles en situation précaire, davantage exposées aux discriminations comme les jeunes, les étrangers et notamment les femmes.

Les moyens alloués par le gouvernement, déjà insuffisants, ne font hélas que diminuer ; en effet près de 4 associations belges sur 10 (38%) ont vu leurs subsides publics permanents diminuer en 2015, relève le 6e Baromètre des associations de la Fondation Roi Baudouin. Selon celui-ci, « ces changements progressifs forcent les associations à fonctionner différemment, dans une logique qui se rapproche de l'entreprise, avec des financements de moins en moins permanents, au profit de sources privées et de financements sur appel à projet »¹. Les associations des femmes sont touchées de plein fouet par cette réalité. Pourtant, l'austérité n'est pas la seule réponse possible face aux déficits des finances publiques. La Marche Mondiale des Femmes souhaite particulièrement mettre en lumière les implications et alternatives possibles aussi bien au niveau mondial que local.

¹ http://www.lavenir.net/cnt/dmf20160115_00763938/quatre-asbl-sur-10-ont-connu-une-baisse-de-leurs-subsides-permanents-en-2015

Contact :

Marcela de La Peña : 0486/340733 (FR)

Gart Goorden : 02 229 38 28 (NL)



Marche Mondiale des Femmes Belgique

Préambule : nos valeurs communes

Oui à une sécurité sociale forte

La sécurité sociale doit être refinancée, afin de garantir des allocations sociales permettant de vivre décemment, en particulier pour le chômage et les pensions. La stigmatisation et l'exclusion des chômeurs-euses doivent cesser, tout comme la dégressivité des allocations et leur limitation dans le temps. Le statut cohabitant doit être supprimé pour que chacun(e) bénéficie des mêmes droits indépendamment de sa situation familiale.

Oui à un système fiscal juste et solidaire

Les impôts doivent être davantage proportionnels aux revenus, afin d'assurer une meilleure répartition des richesses. En ce sens, un impôt sur les fortunes doit être établi pour permettre une taxation du capital sur les grosses fortunes.

Oui au partage des tâches familiales et domestiques entre les hommes et les femmes, et à la mise en place de mesures visant à lutter concrètement contre les stéréotypes sexistes dans la société.

Pour permettre l'emploi pour tous et toutes, une réduction collective du temps de travail avec maintien du salaire et embauches compensatoires doit être établie. Pour permettre une meilleure qualité de vie pour tous et toutes, une augmentation des bas salaires et des systèmes d'interruption de carrière indemnisés et assimilés doit être instaurée.

Oui à une solidarité internationale pour l'autonomie économique de toutes les femmes. La dette financière et écologique du Nord envers le Sud doit être comblée à travers un renforcement de la coopération internationale et par l'annulation des dettes illégitimes à la suite d'un audit citoyen permettant de les déceler.

Au niveau européen et international, le gouvernement s'est engagé à respecter des normes budgétaires dictées par la Commission européenne sans qu'il y ait eu un réel débat démocratique. Ces normes établissent un niveau maximal à ne pas dépasser pour la dette et le déficit fiscal et combinent, notamment, des recommandations et des sanctions en cas de non-respect. Ces normes sont contre-productives et enfoncent les économies nationales dans la stagnation, voire les amènent dans un cycle de récession. Ces mesures portent préjudice au modèle de solidarité, aux services publics et à la sécurité sociale. Elles affectent, dès lors, fortement les femmes alors qu'elles sont souvent concernées au premier chef par les coupes budgétaires effectuées.

Par ailleurs, les accords de partenariats économiques actuellement en cours de négociation, comme le traité transatlantique (TTIP) et l'Accord sur le commerce des services (ACS ou TySA) porteront atteinte de façon profonde et irréversible à de grands pans de la démocratie, aux droits fondamentaux, à l'emploi et aux services publics.

Il y va de la responsabilité des représentant-e-s politiques, en tant qu'élu-e-s et mandataires, de ne pas brader les conquêtes sociales garantes du bien-être de toutes et tous au profit des intérêts pécuniaires de quelques-uns.

Contact :

Marcela de La Peña : 0486/340733 (FR)

Gart Goorden : 02 229 38 28 (NL)



Marche Mondiale des Femmes Belgique

Revendications

Voici nos revendications pour l'année 2016, rassemblées autour des deux axes : le premier est la lutte contre la violence faite aux femmes, pour la paix et la démilitarisation et le second, les biens collectifs, les services publics et l'autonomie économique des femmes

I. **Lutte contre la violence faite aux femmes, pour la paix et la démilitarisation !**

Les violences faites aux femmes et aux filles, y compris les violences sexuelles, sont structurelles au patriarcat. Au niveau mondial, 35% des femmes ont subi des violences au cours de leur vie. Cependant certains groupes de femmes et de filles sont particulièrement vulnérables aux violences en raison de la situation dans laquelle elles se trouvent, handicap, minorité ethnique, situation de conflit, de pauvreté entre autres.

Les violences contre les femmes et les filles : constat général au niveau belge

Si les violences faites aux femmes et aux filles font l'objet d'une attention croissante au niveau mondial, les chiffres n'en restent pas moins inacceptables. Une femme sur trois, en Europe, a subi une forme de violence physique ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans, ressort-t-il d'une enquête réalisée par l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA). En Belgique, ce sont 36% des femmes qui sont concernées d'après l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

En Europe, parmi les femmes, qui ont ou ont eu un/une partenaire, 22% (24% en Belgique) ont subi des violences de nature physique ou sexuelle de la part de ce partenaire depuis l'âge de 15 ans. Au total, environ 12% des femmes rapportent avoir fait l'objet d'une forme d'abus ou d'incident sexuel perpétré par un adulte avant l'âge de 15 ans, soit 21 millions de femmes dans l'UE, en Belgique, il s'agit de 14%. Face à cette situation, le Plan d'action national contre toutes les formes de violences basées sur le genre (2015-2019) vient d'être adopté.

Les femmes réfugiées en première ligne

Au niveau mondial, en 2014, 59,5 million de personnes ont dû fuir², à cause des conflits : 38,2 million de personnes déplacées en interne (IDP), 19,5 million de réfugié-e-s et 1,8 million de demandeur-euses d'asile. **Près de la moitié sont des femmes³**. Seule une petite

² World Humanitarian Data and Trends 2015, OCHA,
https://issuu.com/unpublications/docs/whdt2015?utm_source=2016W5_subscribers&utm_campaign=Digest&utm_medium=email

³ World Humanitarian Data and Trends 2015, OCHA,
https://issuu.com/unpublications/docs/whdt2015?utm_source=2016W5_subscribers&utm_campaign=Digest&utm_medium=email

Contact :

Marcela de La Peña : 0486/340733 (FR)

Gart Goorden : 02 229 38 28 (NL)



Marche Mondiale des Femmes Belgique

minorité arrive en Europe : **en juin 2015 les femmes ne constituaient que 27 % des arrivées, en janvier 2016 environ 55 %.** ⁴

Aujourd'hui, un réfugié sur 3, en Belgique, est un enfant. Ces enfants, et surtout ceux qui ne sont pas accompagnés (MENA), ne sont pas toujours suffisamment suivis et protégés et restent plus vulnérable à l'abus et l'exploitation. Les jeunes filles sont, à cet égard, particulièrement exposées aux risques ; les mères mineures isolées le sont davantage encore. Le voyage est semé d'embûches. Qui ne se souvient pas des embarcations de fortune sombrant en méditerranée? Qui ne garde pas en mémoire les images des violences à l'encontre des réfugiés et des longues files d'attente aux portes de l'Europe? ⁵

De nombreuses femmes et jeunes filles réfugiées fuient notamment diverses formes de violence dans leur pays d'origine – mutilations génitales féminines, mariages précoces et forcés, viols, etc. Au cours de leur voyage vers et en Europe, les femmes et les filles restent exposées au risque de violences basées sur le genre y compris les violences sexuelles. Par conséquent, les difficultés que connaissent les réfugiées sont aussi nombreuses que graves : problèmes gynécologiques, grossesse difficile ou non désirée, traumatismes dus aux violences subies, etc. De plus, dans certains pays aux frontières de l'Europe ou transitent énormément de personnes, les centres d'accueil sont mal adaptés aux besoins des femmes, qui n'obtiennent pas toujours la protection dont elles ont besoin.

En Belgique, le flux récent des demandeurs d'asile exerce une pression sur le système d'accueil et met à mal la qualité des services délivrés. Par ailleurs, le flux des réfugiés en Belgique est fortement masculin, et la gestion pratique de leurs besoins s'en ressent. Or nous considérons qu'il est essentiel d'intégrer la dimension de genre de façon systématique dans la prise en charge des personnes, y compris dans l'accueil d'urgence.

La sécurité physique des femmes doit en tous cas être garantie. Des situations où des femmes enceintes doivent faire la file pendant de longues heures (pour une visite médicale, ou pour avoir accès à une distribution de vêtements), n'osant pas aller aux toilettes de peur de perdre leur place, sont inacceptables. De même, des situations de promiscuité dans certains centres d'accueil, ou le fait que certaines femmes n'osent accéder aux douches ou aux toilettes la nuit sont des signaux prouvant que de nombreuses choses restent à améliorer. Là, encore, des actions de sensibilisation sont à effectuer à destination des hommes partageant les espace de vie afin d'établir un climat sûr et respectueux de l'intimité de chacun, et cet autant dans les centres ouverts et fermés, que dans l'accueil d'urgence. Nous tenons, également, à souligner que jusqu'à présent le pré-accueil a dû être assuré par de nombreux volontaires sans soutien des autorités publiques.

⁴ UNHCR, Refugee Women on the Move in Europe are at risk, says UN, News stories, 20 January 2016, <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/search?page=search&docid=569fb22b6&query=%20women%202015>

⁵ UNHCR, A million refugees and migrants flee to Europe, <http://www.unhcr.org/567918556.html>

Contact :

Marcela de La Peña : 0486/340733 (FR)

Gart Goorden : 02 229 38 28 (NL)



Marche Mondiale des Femmes Belgique

La prise de conscience à elle seule ne suffit pas pour faire reculer la violence envers les femmes et les filles, quels que soient leurs origines ou milieu social et économique. Une action politique et une augmentation des budgets, tant au niveau national qu'international dans ce domaine font partie des revendications de la Marche Mondiale des femmes belge.

1.1 Lutte contre les violences au niveau national

Nous nous réjouissons que le «**Plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre 2015-2019**» consacre un point à l'intégration de genre dans la politique d'asile et de migration⁶. Actuellement, ces mesures basées sur les exigences de la Convention d'Istanbul et sur la directive d'accueil 2013/33/UE prévoient notamment de :

- reconnaître la violence envers les femmes basées sur le genre comme une forme de persécution donnant lieu à une protection complémentaire/subsidaire ;
- une interprétation sensible au genre des motifs d'octroi du statut de réfugié-e ;
- la mise en place de procédures d'accueil et d'asile sensibles au genre.

Sur cette base, nous demandons :

R1 La finalisation, urgente, du processus de la ratification de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).

Dans les faits, nous constatons, également, que rien n'est encore prévu quant au financement des mesures prévues par le PAN ou aux indicateurs choisis pour évaluer la mise en place du PAN. C'est pourquoi nous demandons :

R2 Que les différents ministères concernés, notamment le secrétaire d'Etat à l'asile et à la migration, se concertent pour intégrer une approche de genre dans leurs politiques:

- Prévoir un **budget suffisant** pour mettre en œuvre ce PAN .
- Prévoir un cadre de suivi et d'évaluation composé **d'indicateurs précis, mesurables** et définis dans le temps.
- Prévoir une **évaluation participative** de la mise en œuvre du PAN, impliquant les organisations de lutte pour les droits de femmes, pour la fin de l'année 2018 afin de réorienter les actions prévues par le plan suivant.

R3 Inclure dans la prise en charge des victimes de violence **les femmes sans papiers**. En situation de grande précarité et légalement déprotégées, ces femmes n'ont aucun droit sauf l'aide médicale urgente, ce qui les fragilise encore plus.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les moyens financiers dans la lutte contre les violences de genre, nous demandons :

R4 Un **soutien financier accru et structurel** aux organisations de femmes luttant contre la violence intrafamiliale et aidant l'accueil aux femmes réfugiées et migrantes y compris à celles fournissant un accompagnement à des personnes ne disposant pas encore de statut officiel.

⁶ Voir « Plan national d'action contre toutes les formes de violence basées sur le genre » p.34

Contact :

Marcela de La Peña : 0486/340733 (FR)

Gart Goorden : 02 229 38 28 (NL)



Marche Mondiale des Femmes Belgique

R5 La **révision du financement et le réaménagement des lieux d'hébergement** pour les femmes victimes de violences afin de garantir qu'ils soient accessibles pour toutes.

R6 Le financement **d'une recherche sur les causes et la fréquence des disparitions**, en particulier des femmes et des mineurs non accompagnés après l'enregistrement dans le système d'accueil des demandeurs d'asile.

R7 Un budget suffisant et structurel pour financer des **activités spécifiques** et d'empowerment pour les femmes dans tous les lieux d'accueil en collaboration avec les organisations de droits de femmes.

Pour garantir l'efficacité de la politique de prévention prévue au sein du PAN, il est essentiel de planifier un financement à long terme ainsi que des programmes substantiels impliquant les organisations de lutte pour les droits de femmes à tous niveaux. Par ailleurs, nous demandons :

R8 des formations en genre pour tous les professionnels impliqués dans l'accueil et la prise en charge des demandeur-euses d'asile et des réfugié-e-s en matière de violences faites aux femmes et aux filles.

R9 La formation systématique du personnel scolaire à l'approche de genre et sur les violences sexistes contre les femmes et les filles.

R10 L'intégration, au sein du cursus scolaire depuis la maternelle, de cours portant sur **l'égalité, le genre, l'éducation affective, sexuelle et relationnelle (EVRAS)**. Ainsi que l'évaluation des premiers résultats des expériences en cours.

R11 L'adoption de mesures prenant en compte la précarité **économique et le manque d'information de femmes en risque d'exclusion**, afin de prévenir leur exploitation, notamment la traite des êtres humains.

Concernant les services et la protection pour les victimes. Nous demandons :

R12 La reconnaissance d'un **droit autonome au séjour** avant 5 ans de résidence sur le territoire belge pour le conjoint rejoignant dans le cadre du regroupement familial afin de protéger les femmes victimes de violence qui portent plainte.

R13 Un **accès aux services et à des informations adaptées** en matière de contraception, ainsi qu'aux droits et services relatifs à la santé sexuelle et reproductive, pour les femmes de différents horizons.

R14 Le maintien d'un **espace non-mixte dans chaque structure d'accueil** de demandeurs d'asile, y compris dans le pré-accueil.

R15 L'évolution des centres d'accueil de femmes ayant subi des violences vers des unités résidentielles individuelles, afin de garantir le **droit à l'intimité et à la vie privée**. L'accompagnement des victimes de violences doit rester accessible pour les femmes qui le souhaitent après leur sortie du refuge.

R16 Afin de garantir la **tolérance zéro** pour les violences entre partenaires, il est crucial d'affecter les moyens nécessaires pour appliquer cette politique sur le terrain et pour garantir le suivi systématique des dossiers.

Par ailleurs, nous demandons :

Contact :

Marcela de La Peña : 0486/340733 (FR)

Gart Goorden : 02 229 38 28 (NL)



Marche Mondiale des Femmes Belgique

R17 Un **plus grand nombre de femmes**, qui soient sensibilisées aux questions de genre, au sein de la police et de la magistrature, y compris aux plus hauts postes de prise de décision.

R18 Des **sanctions strictes** à l'égard des proxénètes et des trafiquants d'êtres humains.

1.2 Engagements internationaux relatifs à la violence faite aux femmes

Pour la Marche mondiale des femmes, les droits des femmes sont des droits humains universels et indivisibles. Il est donc crucial que la Belgique continue de prêter attention à ce que les discours conservateurs ou invoquant le relativisme culturel ne bloquent tout progrès en matière d'égalité de sexes, y compris dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, et l'exercice des droits sexuels et reproductifs.

Il est aussi urgent d'approfondir la mise en application nationale des cadres de réglementation internationaux existants, dont la Plate-forme d'action de Pékin, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité sur femmes, guerre et paix. De plus, nous demandons l'adoption de mesures internationales prenant en compte la précarité économique et le manque d'information des femmes les plus fragilisées afin de prévenir leur exploitation, notamment la traite des êtres humains.

Parmi les Objectifs de Développement Durable prônés par les Nations Unies, la cible 5.2 sur l'élimination de la violence contre les femmes sous toutes ses formes est une étape essentielle vers le développement durable. Au niveau de sa mise en œuvre, il est crucial que la Belgique:

- finance des programmes visant à éliminer les violences faites aux femmes et aux filles dans leurs dimensions de **prévention, de protection, de poursuite des auteurs et de réparation des actes commis**. Il est essentiel de soutenir des services publics et des institutions qui fournissent une assistance complète, en ce compris en matière de santé sexuelle et reproductive, rencontrant les besoins spécifiques des femmes victimes de violence, dans les pays partenaires de sa coopération au développement ;
- appuie la mise en place de **mécanismes efficaces, transparents et participatifs de contrôle, de suivi et d'évaluation** aux différents niveaux de pouvoir (international, régional, national et local), notamment en consolidant le rôle central des parlements dans la surveillance, le contrôle et le pilotage des politiques et en impliquant les acteurs de la société civile, dont les organisations de droits des femmes ;
- soutienne les pays partenaires de la production des **données quantitatives et qualitatives ventilées par sexe et par âge** pour l'examen des progrès réalisés en matière de violences faites aux femmes et aux filles, d'une part, en mettant en place notamment un dispositif spécifique de récolte de données, et d'autre part, en appuyant les analyses et diagnostics participatifs à intégrer de manière systématique par exemple dans les nouveaux programmes de coopération avec les pays partenaires ;
- accorde un soutien financier plus important à la **société civile des pays du Sud**, et en particulier aux organisations de lutte pour les droits des femmes, y compris des autochtones.

Contact :

Marcela de La Peña : 0486/340733 (FR)

Gart Goorden : 02 229 38 28 (NL)



Marche Mondiale des Femmes Belgique

Ce sont ces organisations qui veillent à ce que les gouvernements nationaux respectent leurs engagements nationaux et internationaux en matière de lutte contre la violence faite aux femmes. A titre d'exemple, dans les Etats fragiles⁷, les organisations et les institutions qui œuvrent en faveur de l'égalité de sexes ne reçoivent qu'1% de l'aide globale consacrée à l'égalité entre les femmes et les hommes⁸.

Or il n'est pas possible de bâtir la paix sans la participation de femmes à tous les processus de prise de décision de tous les niveaux de pouvoir, ni sans le renforcement des femmes et des organisations de femmes qui luttent pour la paix, les droits humains et l'égalité de droits pour les femmes et les hommes. A l'heure actuelle les organisations de femmes sont consultées dans seulement 8% des missions de paix⁹.

C'est pourquoi nous demandons au gouvernement belge, de mettre en œuvre la résolution 1325 ainsi que les suivantes (1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122) et pour ce faire nous demandons de :

- **R19** Prévoir un budget pour mener des actions qui permettent **la mise en œuvre de** des plans d'action nationaux 1325, et qui contribuent à l'autonomisation et au renforcement politique des femmes et de leurs organisations.
- **R20** Soutenir des institutions, notamment des organisations de femmes, et des stratégies nationales (*gender machinery*) qui **promouvent l'égalité des droits et des opportunités** pour les femmes et les hommes
- **R21** Lutter contre les **causes économiques des conflits armés**, par l'adoption d'un traité international sur l'exploitation et le commerce illégaux et illégitimes des matières premières et des richesses naturelles, afin d'assurer la traçabilité des matières premières et de recenser toutes les entreprises impliquées dans le commerce de celles-ci.
- **R22** Soutenir des **programmes de désarmement** et cesser de se porter garant financièrement pour des transactions d'armes.
- **R23 Limiter les dépenses militaires** (achat d'armes, entretien de l'armée et de ses infrastructures) et transformer l'armée belge en une force d'intervention humanitaire.
- **R24** Mettre fin aux violences sexuelles faites aux femmes et à l'impunité de leurs auteurs en soutenant des **programmes de lutte contre les violences sexuelles et de genre** et d'aide aux victimes (médicale, psychologique, juridique, économique).
- **R25 Traduire en justice les militaires** coupables de violences sexuelles devant des tribunaux civils, afin qu'ils soient jugés comme les autres citoyens, et ne puissent bénéficier de mesures d'amnistie.

La Marche Mondiale des femmes- Belgique reste cependant consciente que ces mesures ne seront ni possibles, ni suffisantes sans un changement d'orientation des politiques

7

⁸ Rapport GENDERNET, « From commitment to action: Financing gender equality and women's rights in the implementation of the Sustainable Development Goals », mars 2015.

⁹ Rapport de la Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies Coomaraswamy, octobre 2015

Contact :

Marcela de La Peña : 0486/340733 (FR)

Gart Goorden : 02 229 38 28 (NL)



Marche Mondiale des Femmes Belgique

économiques qui restent structurellement défavorables aux femmes quels que soit leur catégorie socio-économique.

II. Les biens collectifs, les services publics et l'autonomie économique de toutes les femmes : « l'autonomie financière et le temps de vivre! »

En effet, les femmes rencontrent au cours de leur vie professionnelle et personnelle une série d'obstacles se rapportant à leurs revenus, au système de sécurité sociale, de pension etc. Elles doivent être en capacité de pourvoir à leurs besoins de manière autonome. Or bien que les femmes représentent 51% de la population, elles occupent une position sociale particulièrement défavorisée dans la société.

« Le degré de dépendance financière des femmes diminue très significativement lorsqu'elles disposent d'une Formation supérieure. Plus de la moitié des femmes peu qualifiées se situent, personnellement, en dessous du seuil de pauvreté. Une femme sur cinq disposant d'une formation supérieure se situe cependant encore, malgré sa formation, en dessous du seuil de pauvreté »¹⁰

En 2015, 53% des femmes qui travaillent dans le monde exercent un emploi jugé peu sûr et hors de toute réglementation¹¹. Parmi les facteurs qui renforcent la précarité des femmes, on trouve les questions de mobilité et d'horaires. Certaines femmes refusent du travail soit parce qu'elles ne savent pas se rendre à celui-ci, soit parce que les horaires sont incompatibles avec leurs obligations familiales. L'obtention des 42 ans de carrière complète pour pouvoir prendre sa retraite est nettement plus difficile pour les femmes, du fait des postes qu'elles occupent et des secteurs dans lesquels elles sont employées.

En effet elles sont largement majoritaires parmi:

- Les secteurs professionnels précaires et à petits salaires (79%), comme les titres-services (90%)
- Les temps partiels (80% sont des femmes)
- Les allocataires d'insertion n'ayant pas travaillé suffisamment longtemps ou avec trop d'interruptions pour ouvrir le droit aux allocations de chômage (65%)
- Les chef-fe-s de famille monoparentale ayant un plus grand risque de pauvreté (85%)
- Les carrières incomplètes (75% des femmes atteignent une carrière de 35 ans tandis que la même proportion d'hommes cumule une carrière de 42 ans)
- Dans le cas des femmes migrantes, avec ou sans papiers elles sont orientées aux métiers majoritairement dans le secteur de soins (aide ménagères, aides-soignantes) ou au ménage.

Les femmes doivent s'arracher des mécanismes discriminatoires stéréotypés, pour pouvoir profiter de la vie et avoir du temps libre au même titre que les hommes. Etant donné que le partage de tâches n'est pas fortement encouragé par le politique, et que la carence de services publics limite la socialisation de ces tâches, le travail reproductif non rémunéré

¹⁰ Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Statistiques ?

¹¹ Oxfam, *Even it up*,

Contact :

Marcela de La Peña : 0486/340733 (FR)

Gart Goorden : 02 229 38 28 (NL)



Marche Mondiale des Femmes Belgique

(éducation des enfants, prise en charge des personnes dépendantes, tâches ménagères,...) repose toujours en grande partie sur les épaules des femmes.

De ce fait, les inégalités entre les femmes et les hommes se consolident, voire se renforcent, notamment, par les mesures suivantes:

- L'AGR (Allocation de Garantie de Revenu) concernant le temps partiel involontaire est déjà diminué (après adaptation de nouveau à la situation familiale) et sera réduite de moitié à partir de 2018. L'activation est renforcée pour les contrats inférieurs à un mi-temps. Cela rejette la responsabilité sur les femmes alors que ce sont les employeurs qui imposent ces contrats à cause de leur besoin de flexibilité
- La flexibilité des heures supplémentaires, des horaires flottants, des emplois précaires sont encouragés par l'annualisation du temps de travail et par une politique facilitant le temps partiel
- Les nouvelles politiques concernant les pensions et les fins de carrières auront des conséquences néfastes sur les femmes :
- Le renforcement du lien avec le travail effectif sera défavorable aux femmes, qui voient leurs carrières plus souvent interrompues. Les périodes assimilées sont essentielles pour les femmes ;
- L'âge de la retraite anticipée est retardé à 63 ans, après une carrière de 42 ans. La carrière moyenne des femmes est 35 ans ;
- La définition des métiers lourds ne prend pas assez en compte. Les métiers lourds sont majoritairement exercés par des femmes ;
- Pour profiter de l'augmentation de 1% de la pension minimum, il faut avoir une carrière de 45 ans ; encore une fois cette mesure exclut de fait de nombreuses femmes.
- Le compte-carrière que le gouvernement a introduit ne fera qu'augmenter l'inégalité entre femmes et hommes, surtout quand les femmes vont interrompre leur carrière pour prendre soins des autres comme elles le font déjà aujourd'hui.

La « Marche Mondiale des Femmes – Belgique » réclame de la part des politiques, un changement de cap, à engager d'urgence, afin d'éviter les catastrophes sociales, concernant particulièrement les femmes.

Nous prônons une économie durable où, partout, la vie humaine, le bien-être collectif, l'égalité effective des droits et le respect de l'écosystème priment sur les mécanismes du marché, du productivisme et de la recherche de profit au bénéfice d'une minorité.

R25 Une audit féministe des politiques d'austérité.

R26 Des emplois doivent être créés, en particulier dans les services publics car ceux-ci répondent à des besoins sociaux et environnementaux urgents.

R27 Dans le secteur privé, l'octroi de subsides aux entreprises doit être soumis à un contrôle pour vérifier leur affectation à la création d'emplois de qualité, garantissant des conditions de travail dignes et un salaire décent pour les femmes.

Contact :

Marcela de La Peña : 0486/340733 (FR)

Gart Goorden : 02 229 38 28 (NL)



Marche Mondiale des Femmes Belgique

La Marche Mondiale des Femmes souhaite également dénoncer la **double discrimination** que subissent les **femmes migrantes** dans la société belge. Cette double discrimination en tant que femmes et migrantes de faire reconnaître leur diplôme, de trouver un emploi, un logement, et de visibiliser leur participation à la vie économique. Les femmes migrantes sont nombreuses à devoir prendre un temps partiel, soit pour s'occuper de leurs enfants, soit parce qu'elles n'ont pas d'autres possibilités. En conséquence, elles sont plus susceptibles d'effectuer ce temps partiel au noir, ce qui empêche la reconnaissance de leur travail ainsi que l'accès aux droits et cotisations que cela engendre.

R28 Dès lors, nous revendiquons une **meilleure intégration des femmes migrantes et la valorisation de leurs compétences** dans les politiques d'emploi garantissant le respect de leurs droits.

R29 Nous demandons également une **meilleure reconnaissance des diplômes** provenant des pays hors UE. Par exemple, si une femme étrangère a un diplôme d'infirmière mais que le nombre d'années ne correspond pas aux études d'infirmières belges, ce diplôme n'est pas reconnu, ce qui l'empêche d'exercer son métier à temps plein et dans de meilleures conditions qu'un simple temps partiel. Il en va de même pour les femmes qui parlent plusieurs langues et que l'on n'engage pas car elles n'ont pas le "bon" diplôme.

Oui aux **services publics de qualité** au bénéfice de toutes et de tous. La dynamique de privatisation et de marchandisation des services publics doit être endiguée et inversée. Nous voulons des investissements conséquents pour garantir des services publics forts, de qualité et accessibles (en particulier pour les personnes les plus précaires) qui permettent d'assurer entre autres:

R30 Une place d'accueil pour chaque enfant : en Belgique, le taux de 33% recommandé par l'Union Européenne est atteint presque partout, mais souvent sur base de services marchands (crèches privées). Ce taux n'est pas suffisant pour couvrir le besoin en milieux d'accueil de qualité et accessible. Ainsi à Bruxelles, les places d'accueil sont concentrées dans les zones les plus aisées, mais on en trouve peu dans les zones à faibles revenus, où il y a pourtant plus de demande.

R31 Des lieux de vie adaptés pour les personnes handicapées et/ou âgées, que ce soit à domicile, en institution ou dans des structures alternatives. A l'heure actuelle l'accès à des places d'accueil pour personnes âgées et handicapées reste un luxe que trop ne peuvent se permettre.

- **R32 Des soins de santé** dans une approche globale tenant compte des spécificités des patients (sexe, âge, culture, ...).
- **R33 Des transports publics efficaces et efficients** à travers un réseau étendu et du matériel adapté aux personnes à mobilité réduite et aux personnes se déplaçant avec des poussettes.



Contact :

Marcela de La Peña : 0486/340733 (FR)

Gart Goorden : 02 229 38 28 (NL)